

# Grille d'analyse pour un dépôt de documents officiels

## UNESCO

Table des matières

### Généralités

[Nom du dépôt/Organisme responsable](#)

[Brève description de l'organisme](#)

[Historique de l'entente](#)

[Texte de l'entente](#)

[Résumé des principales conditions](#)

[Nombre de documents reçus](#)

[Personne ou adresse de contact](#)

[Conseiller\(s\) répondant\(s\) pour l'organisme](#)

[Principale discipline couverte](#)

[Autres disciplines couvertes](#)

### Acquisition des documents

[Type d'entente](#)

[Numéro\(s\) de commande](#)

[Fonds budgétaire](#)

[Personne responsable aux Acquisitions](#)

### Sélection des documents

[Précisions sur la sélection](#)

[Liste des nouveaux documents disponibles](#)

[Sélection des nouveaux documents](#)

### Traitement des documents

[Analyste responsable du traitement](#)

### Diffusion des nouveautés

### Élagage des documents

### Référence

### Formation documentaire

### Fiabilité du site Web

### Autres informations

### Tableau des modifications

G é n é r a l i t é s	<b>Nom du dépôt/Organisme responsable</b>	UNESCO
	<b>Brève description de l'organisme</b>	<p>L'UNESCO s'emploie à créer les conditions d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, fondé sur le respect de valeurs partagées par tous. C'est par ce dialogue que le monde peut parvenir à des conceptions globales du développement durable intégrant le respect des droits de l'homme, le respect mutuel et la réduction de la pauvreté, tous ces points étant au coeur de la mission de l'UNESCO et de son action.</p> <p>Les grandes orientations et les objectifs concrets de la communauté internationale – tels qu'énoncés dans les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – sous-tendent toutes les stratégies et activités de l'UNESCO. Ainsi, les compétences uniques de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information contribuent à la réalisation de ces buts.</p> <p>La mission de l'UNESCO est de contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. L'Organisation se concentre, en particulier, sur deux priorités globales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">l'Afrique</a></li> <li>• <a href="#">l'égalité entre les sexes.</a></li> </ul> <p>Et plusieurs objectifs primordiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer une <a href="#">éducation de qualité pour tous</a> et l'apprentissage tout au long de la vie</li> <li>• mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du <a href="#">développement durable</a></li> <li>• faire face aux <a href="#">nouveaux défis sociaux et éthiques</a></li> <li>• promouvoir <a href="#">la diversité culturelle, le dialogue interculturel</a> et <a href="#">une culture de la paix</a></li> <li>• édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à <a href="#">l'information et à la communication</a></li> </ul> <p>(source : <a href="http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/">http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/</a>)</p>

	<p><b>Historique de l'entente</b></p>	<p>Afin de contrer la fermeture de la représentation de l'Unesco à <a href="#">Québec</a> et d'assurer la consolidation des collections documentaires de la Bibliothèque de l'Université Laval, le <a href="#">Ministère des relations internationales et Francophonie</a> (MRIF) et l'Université Laval ont signé un protocole d'entente.</p> <p>L'entente assure aux étudiants, professeurs, chercheurs de l'Université Laval ainsi qu'aux représentants des ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux un accès aux <a href="#">publications</a> commerciales de l'Unesco.</p> <p>Par cette entente, la Bibliothèque de l'Université Laval s'engage à acquérir les publications des Editions de l'Unesco, à les cataloguer et à les diffuser selon ses politiques. De plus, l'entente permettra à la Bibliothèque de compléter rétrospectivement jusqu'en 1992 les collections relatives à cet organisme international. Le MRIF s'engage à verser à l'Université pour les cinq prochaines années les sommes nécessaires à l'acquisition de ces publications, lesquelles sont repérables dans le catalogue de la Bibliothèque <a href="#">Ariane</a>.</p> <p>Cette entente était en vigueur de 2003 à 2007. Depuis, la BUL acquiert les publications de l'UNESCO dans le cadre d'une commande permanente avec le fournisseur Renouf. Cette commande permanente existe d'ailleurs depuis 1982.</p>
	<p><b>Texte de l'entente</b></p>	<p>Il n'y a présentement pas d'entente officielle, puisque, comme mentionné précédemment, la BUL achète les publications de l'UNESCO à partir d'une commande permanente.</p> <p>Cependant, une entente a été signée entre l'Université Laval et le ministère des Relations internationales au début du mois d'avril 2003. Elle était en vigueur jusqu'en 2007.</p> <p>L'objectif de cette entente était (Article 2) :</p> <p>Assurer aux étudiants, professeurs et chercheurs de l'Université Laval ainsi qu'aux représentants des ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux un accès aux publications de l'UNESCO.</p>
	<p><b>Résumé des principales conditions</b></p>	<p>Comme il ne s'agit pas d'un dépôt et que l'entente avec le MRIF est expirée, il n'y a pas de conditions imposées. Par contre, nous devons payer les publications reçues avec la commande permanente (au coût de 760\$ en moyenne par année pour 2011, 2012, 2013 et 2014).</p> <p>Concernant l'entente qui unissait le MRIF et la BUL, l'Article 3 spécifiait les obligations de l'Université :</p> <p>3.1- L'Université s'engage à acquérir, à cataloguer et à diffuser les publications de l'UNESCO selon ses politiques.</p> <p>3.2 – L'Université s'engage à créer un fonds budgétaire « UNESCO » et à fournir à la ministre, une fois l'an, un relevé des opérations reliées à l'octroi obtenu.</p>

		<p>Article 4 : Obligations de la ministre</p> <p>4.1- La ministre s'engage à verser à l'Université, au moment de la signature de l'entente, une somme de 12 000\$, couvrant à la fois les acquisitions pour les années 2001-2002, 2002-2003 et les acquisitions rétrospectives des publications pour la période couvrant les années 1992-2000.</p> <p>4.2- La ministre s'engage, dans le cadre de cette entente, à verser annuellement à l'Université, pour chacune des trois prochaines années suivant celle de la signature de l'entente, une subvention de 2000\$.</p> <p>Article 5 : Durée</p> <p>5.1- La présente entente est valide jusqu'au 31 mars 2007.</p> <p>5.2- La présente entente peut être reconduite ou modifiée après l'évaluation des activités passées, par consentement mutuel.</p> <p>5.3- Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente entente moyennant un préavis de 6 mois.</p> <p>5.4- La présente entente prend effet à la date de sa signature.</p>
	<b>Nombre de documents reçus</b>	118 titres reçus de 2005 à 2009, soit environ 10 titres/années
	<b>Personne ou adresse de contact</b>	<p>Madame Diane Gélinau  Renouf Publishing Co. Ltd.  22-1010 Polytek Street  Ottawa, ON K1J 9J3  1-866-767-6766</p>
	<b>Conseiller(s) répondant(s) pour l'organisme dépositaire</b>	Catherine Lamy, conseillère à la documentation, Éducation et orientation
	<b>Principale discipline couverte</b>	Éducation, communication, culture, sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales, patrimoine
	<b>Autres disciplines couvertes</b>	Afrique, égalité des genres, éducation pour tous, développement durable, éthique, diversité culturelle, dialogue interculturel, sociétés du savoir, eau, patrimoine immatériel, liberté de presse, VIH et sida, changement climatique, langues, post-crise, jeunesse
<b>Acquisition</b>	<b>Type d'entente</b>	<p>Commande permanente qui existe depuis 1982 chez le fournisseur Renouf.</p> <p>Nous recevons tous les titres parus en français. Si la publication n'existe pas en français, nous recevons la version anglaise, ce qui semble le cas dans la majorité des cas.</p>
	<b>Numéro(s) de commande</b>	CP 8444

		<b>Fonds budgétaire</b>	GPGCPA
		<b>Personne responsable aux Acquisitions</b>	Julie Lajoie
<b>S é l e c t i o n</b>	<b>Précisions sur la sélection</b>		Nous recevons tous les titres parus en français. Si la publication n'existe pas en français, nous recevons la version anglaise, ce qui semble le cas dans la majorité des cas.
	<b>Liste des nouveaux documents disponibles</b>		Un catalogue en ligne est disponible sur le site de l'Unesco. Voir <a href="http://publishing.unesco.org/books.aspx">http://publishing.unesco.org/books.aspx</a> .  Le catalogue comprend plus de 1000 titres, principalement en anglais, français et espagnol, publiés ou produits par les Éditions UNESCO ou coédités ou coproduits avec d'autres institutions. Certains titres sont également disponibles en arabe, chinois et russe.
	<b>Sélection des nouveaux documents</b>	<b>Obligations du dépôt</b>	Un exemplaire de chacun des titres parus en français ou en anglais, si le document n'existe pas en français.
		<b>Langue des documents retenus</b>	Français et anglais
		<b>Nombre d'exemplaires des documents retenus</b>	1
		<b>Localisation des documents retenus</b>	La grande majorité des documents sont dans la collection générale à la BSHS. Il y en a aussi des proportions moins importantes à la BS, au Centre GéoStat, à la Bibliothèque virtuelle et à la Didacthèque.
		<b>Format des documents retenus</b>	Livres, rapports, statistiques, littérature de jeunesse, périodiques, cartes géographiques en format imprimé et/ou électronique.
		<b>Valeur des documents</b>	Valeurs variables
<b>Traitement</b>	<b>Analyste responsable du traitement</b>	Le conseiller disciplinaire concerné par le sujet. À noter qu'il est la plupart du temps possible de dériver des notices pour ces documents.	
<b>Diffusion des nouveautés</b>			Aucune présentation particulière des nouveautés. Celles-ci sont directement intégrées au reste de la collection.

<b>Élagage</b>			Élagage proscrit dans le cadre d'une entente sur la sauvegarde des PGI pour la conservation des collections de publications d'organismes internationaux. (entente survenue le 25 octobre 2012). La BUL est notamment responsable de la conservation des publications de l'Unesco.
<b>Référence</b>			Les conseillers disciplinaires, selon leurs domaines.
<b>Formation documentaire</b>			Les conseillers disciplinaires, selon leurs domaines.
<b>Fiabilité du site Web</b>			Site fiable, bien développé et mis à jour.
<b>Autres informations</b>			Dans le but de s'assurer que la BUL détienne l'ensemble des documents publiés par l'UNESCO depuis 2005, les titres manquants ont été consignés sur une nouvelle liste afin d'être commandés et ajoutés à nos collections.
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Approuvé par</b>	<b>Description du changement</b>
1	4 janvier 2012	Catherine Lamy	
2	21 avril 2015	Guylaine Boudreault	